



COMPTE RENDU

Paris, le 6 février 2023

Compte-rendu du Conseil commun de la Fonction Publique du 2 février 2023

Le 2 février 2023, le premier Conseil Commun de la Fonction Publique s'est tenu au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022.

La délégation FO était composée de Christian GROLIER, Didier BIRIG, Christine Besseyre, Dominique Régnier, Patrice Carré, Anne Florentin.

Le CCFP a examiné le projet de règlement intérieur, seul point à l'ordre du jour.

Vote sur le projet du règlement intérieur :

Pour à l'unanimité sauf une abstention de la CGT qui n'a ni déposé d'amendement ni motivé son vote.

Dans ces propos introductifs, le ministre reconnaît l'ampleur de la mobilisation concernant la contre-réforme des retraites mais ne s'engage pas sur le fond.

L'agenda social 2023 est présenté par le ministre. Il est composé en 4 blocs :

- Le bloc dialogue social, qui abordera le sujet de la vie syndicale et prévoit un travail spécifique sur les élections professionnelles passées et futures.
- Le bloc santé sur les 3 versants de la fonction publique, avec la poursuite et/ou l'ouverture de la Protection Sociale Complémentaire et de la prévoyance.
- Le bloc accès – parcours – carrière et rémunération dans la fonction publique, un des deux axes de travail pour la question de l'attractivité dans la fonction publique, avec l'amélioration des conditions de travail (voir ci-dessous). A ce stade, aucune précision n'a été apportée.
- Le bloc fonction publique + avec les 6 promesses de l'employeurs (le management, la simplification de la vie des agents dans leur parcours RH, l'environnement de travail, les conditions de travail, l'égalité professionnelle F/H et l'accès au logement pour les agents des 3 versants de la fonction publique).

Pour FO, dans un contexte de perte de pouvoir d'achat, d'inflation, la question des rémunérations est prioritaire et urgente nécessitant des mesures générales immédiates.

A l'inverse, le ministre, tout en affirmant distinguer rémunération (point d'indice) et carrières (grille), confirme qu'il veut traiter les deux dans ce bloc, ce qui revient à dire qu'il ne veut pas s'engager sur une augmentation immédiate du point d'indice.

Au-delà du désaccord de fond, FO a insisté pour que les rémunérations et carrières fassent l'objet d'une vraie négociation. Le ministre ne s'y est pas engagé à ce stade.